

**SUR LE HARCELEMENT SEXUEL, LA DISCRIMINATION ET LES REPRESAILLES DANS LES INDUSTRIES  
DU DIVERSISSEMENT ET DES MEDIAS**

CONSIDERANT que la Fédération Internationale des Acteurs (FIA) et ses 87 syndicats et organisations d'artistes-interprètes dans plus de 60 pays dans le monde sont profondément engagés dans la promotion et la défense des droits de tous les artistes-interprètes ; et

CONSIDERANT que tout artiste-interprète a le droit à un environnement de travail sûr et exempt de harcèlement dans lequel il pourra fournir la meilleure interprétation possible, sans avoir à craindre la discrimination ou les représailles ; et

CONSIDERANT que la Charte de la FIA sur l'Égalité des Genres entérine l'égalité de traitement et la protection contre le harcèlement sexuel comme droits fondamentaux de tous les artistes-interprètes ; et

CONSIDERANT que les représailles suite à des accusations de harcèlement sexuel sont aussi révoltantes que le harcèlement lui-même ;

IL EST RESOLU que le Comité Exécutif de la FIA, au nom de la Fédération et de ses affiliés :

1. **APPLAUDIT** le courage et l'engagement des nombreux artistes-interprètes qui ont partagé ces derniers jours leurs expériences de harcèlement sexuel et de discrimination dans l'industrie des médias et du divertissement, et ce malgré le véritable risque de devoir confronter l'auteur de ce harcèlement ou discrimination;
2. **CONDAMNE** avec la plus grande fermeté tout individu ayant choisi d'exercer un acte d'harcèlement sexuel, une discrimination ou des représailles suite à des accusations de harcèlement sexuel;
3. **EXHORTE** l'industrie à prendre cette question au sérieux et à travailler avec détermination et en toute bonne foi avec les syndicats et les organisations d'artistes-interprètes pour développer une stratégie de long-terme pour parvenir à des environnements de travail exempt de discrimination, harcèlement et représailles;
4. **ENJOINT** le Groupe de travail global de la FIA sur la Diversité à prendre au nom de la Fédération les mesures appropriées pour prévenir et réduire le harcèlement, la discrimination et les représailles au travers de l'éducation, du partage d'informations, de l'établissement de meilleures pratiques, et à fournir un soutien aux affiliés de la FIA, comprenant la création et la diffusion de boîtes à outils, conçues pour habiliter les membres de la FIA à agir rapidement et efficacement dans leurs propres juridictions; et
5. **CHARGE** le Groupe de travail de rapporter ses actions et recommandations lors de la prochaine réunion du Comité Exécutif de la FIA.

*Zagreb, Croatie – 26 octobre 2017*